

## DOCUMENT DE PROJET

### Bureau de Pays Burundi

**Titre de Projet: «PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE, L'ETAT DE DROIT ET LA CONSOLIDATION DE LA PAIX AU BURUNDI»**

**Numéro de Projet: AWARD 000 70 894/ OUTPUT00084641**

**Agence de mise en œuvre : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)**

**Date de début: 2017 Date de fin:2018 Date du Comité d'approbation : 02 février 2017**

#### **Brève description**

Après des décennies de guerre civile, la République du Burundi a retrouvé le chemin vers une paix durable grâce aux accords d'Arusha de 2000. A la suite de ces accords, les premières élections démocratiques ont été organisées en 2005. Elles ont été reprises en 2010 et en 2015.

Cependant, en 2015, le Burundi a plongé dans une crise politique et sécuritaire suite aux difficultés rencontrées durant le processus électoral. Cette nouvelle crise a eu un impact significatif sur le projet qui accusait déjà un retard de démarrage, et a eu comme conséquences que: i) une partie de l'opposition a boycotté ces élections ; ii) Certains partenaires techniques et financiers ont suspendu le soutien au processus électoral ; iii) l'Eglise catholique, l'Union européenne, l'Union africaine et des ONG se sont retirées de l'observation des élections. La crise politique et sécuritaire a eu comme conséquences notamment de pertes en vies humaines et de déplacements de population vers l'extérieur.

Le processus de résolution de la crise a été initié à plusieurs niveaux : au niveau de la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est, au niveau de l'Union Africaine, au niveau des Nations Unies et au niveau national avec la Commission Nationale de Dialogue Inter burundais (CNDI) mise en place par le Gouvernement du Burundi en septembre 2015. Dans sa Résolution 2279 du 1<sup>er</sup> Avril 2016, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a prié le Secrétaire-Général, grâce aux bons offices de son Conseiller Spécial de soutenir le dialogue inter burundais, et à cet égard de se concerter et d'œuvrer avec la médiation et la facilitation menées par la Communauté d'Afrique de l'Est et approuvées par l'Union Africaine, ainsi qu'avec la délégation de haut niveau de l'Union Africaine, et de fournir un appui technique et fonctionnel à la médiation. La même Résolution a prié le Secrétaire-General d'accroître l'engagement des Nations-Unies au Burundi en renforçant l'équipe de son Conseiller Spécial de façon à œuvrer avec le Gouvernement burundais et autres parties prenantes concernées en faveur du dialogue inter burundais ainsi que dans des autres domaines.

Cette crise socio politique a affecté non seulement l'économie mais également la consolidation de la paix et l'édification de l'Etat de droit au Burundi. Elle a par ailleurs miné la réalisation des progrès dans les domaines de la Justice et de la sécurité. Cette crise a par conséquent porté un coup dur aux gains antérieurs accumulés en matière d'accès à la justice et de sécurité communautaire dans le cadre de la mise en œuvre du présent projet « Promouvoir la Bonne Gouvernance, l'état de droit et la consolidation de la paix au Burundi » mis en œuvre par le PNUD depuis 2012 avec une contribution de la Belgique à hauteur deux millions de dollars américains.

Au regard de ce nouveau contexte, le Bureau Pays du PNUD Burundi a initié un examen du programme afin d'assurer que les interventions prennent en compte les développements sur la dynamique du conflit et la nécessité d'assurer un maximum d'impact au niveau national. Un exercice de « Conflict Development Analysis » a été conduit sur l'ensemble du programme du PNUD au Burundi au mois de janvier 2016. A la suite de cet exercice, un examen

*M*

particulier a été fait sur le programme Etat de Droit du Burundi afin d'identifier les axes pertinents sur lesquels le PNUD devra intervenir dans le domaine de l'Etat de Droit.

C'est dans ce cadre que se présente ce document de projet. Il est basé sur l'ancien document de projet et s'inspire de la nouvelle Politique Sectorielle de la Justice 2016-2020. Il intègre de nouveaux aspects qui tiennent compte du nouveau contexte et la nécessité de s'y adapter. Ce projet vise globalement le maintien d'une justice visible au bénéfice directe de la population dans un Etat où les séquelles des conflits à répétitions restent également visibles.

- **Période couverte par le Projet: 2017 - 2018**
- **Contributing Outcome (UNDAF/CPD, RPD or GPD):**

Indicative Output(s):

1. Le leadership du Conseil Supérieur de la Magistrature est renforcé et le Ministère de la Justice dispose des mécanismes de coordination du secteur de la justice fonctionnels.
2. Le fonctionnement de la Justice visant les changements des conditions de la population et tenant compte de la dimension genre est amélioré
3. Les mécanismes de contrôle pour l'efficacité et de redevabilité des systèmes de répression violences basées sur le genre et le sexe sont renforcés (VBGS)
4. Le fonctionnement régulier et efficace du système pénitentiaire tenant compte de la dimension genre est amélioré.

<b>Total resources required:</b>	<b>\$ USD 3.042,014</b>	
<b>Total resources allocated:</b>	2.900.000	
	<b>UNDP:</b>	2.077.000
	<b>Belgique:</b>	823 000
	<b>Donor:</b>	
	<b>Government:</b>	
<b>Unfunded:</b>		

Agreed by (signatures)<sup>1</sup>:

<b>Government</b>	<b>UNDP</b>
Name: SE Kanyana Aimée Laurentine, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux.	Name: Natalie Bouely; Directrice Pays
Date: /3/2017	Date: 30/3/2017

<sup>1</sup>Note: Adjust signatures as needed

## DEFI DE DEVELOPPEMENT

Les efforts entrepris ces dernières années par le Gouvernement, appuyé par ses partenaires, ont permis de mieux identifier les principaux défis qui se posent à la justice au Burundi. Des insuffisances fonctionnelles persistent, notamment la lenteur du traitement des dossiers, les retards dans l'exécution des jugements rendus, le coût élevé des prestations pour les populations à faible revenu, l'éloignement des services judiciaires, le manque de connaissance des lois et des procédures judiciaires, la faiblesse de la justice de proximité, le besoin croissant d'une assistance juridique pour les plus vulnérables, la lenteur et le manque de coordination de la chaîne pénale et les cas de corruption. La surpopulation carcérale et les mauvaises conditions de vie des détenus sont le résultat d'un recours facile à l'emprisonnement, de la lenteur du traitement des dossiers, de l'exiguïté des maisons de détention et de l'absence de peines alternatives à l'emprisonnement.

Aussi, le secteur de la justice ne dispose pas des données nationales sur les questions d'accès à la justice. Il n'existe pas de structure de documentation des activités ni de collecte statistique au niveau provincial ni national en matière d'aide légale.<sup>2</sup> Les quelques données collectées et recherches menées ces dernières années l'ont été sur une base *ad hoc*. Par ailleurs, si le Ministère de la Justice dispose d'une Cellule de statistiques, cette dernière nécessite d'être renforcée au niveau de son cadre méthodologique en vue de l'amélioration des analyses des défis du secteur<sup>3</sup>.

L'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi dans son protocole III intitulé « paix et sécurité pour tous », mentionne comme une des causes du conflit au cours de la période post coloniale « le non-respect par certains acteurs politiques des règles et principes normatifs fondamentaux de la bonne gouvernance, en particulier ceux concernant la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire; l'indépendance de la magistrature ». Par ailleurs, l'indépendance de la justice entretient un lien très étroit avec le développement économique des pays. Elle constitue donc un élément clé de la consolidation de la paix et de la croissance économique qui permettra de créer des emplois notamment pour la jeunesse dont les frustrations et l'absence de perspectives pourraient être exploitées à des fins politiques.<sup>4</sup> Cependant, très peu de progrès ont été réalisés en la matière depuis la mise en œuvre dudit accord. Bien que la constitution burundaise consacre dans son article 209 l'indépendance du pouvoir judiciaire par rapport aux autres pouvoirs, des réformes sont encore nécessaires dans les domaines de la nomination, la carrière ainsi que la procédure disciplinaire des magistrats.

**L'insignifiance de ressources affectées au secteur de la Justice dans le budget annuel de l'Etat.** Depuis 2012, la part allouée au ministère de la justice dans le budget de l'Etat n'a jamais dépassée 2,5% du budget de l'Etat au regard du bilan du CSLPH présenté à l'occasion de l'atelier organisé par le gouvernement burundais avec l'appui du PNUD. Le manque des ressources constitue un défi pour l'efficacité du système judiciaire et par conséquent la perte des confiances de ses usagers.

Concernant la lenteur de la chaîne pénale, elle est considérée par des nombreux acteurs externes et internes de la chaîne comme un élément déterminant dans la perte de confiance des usagers du système judiciaire et notamment de la chaîne pénale. Cette lenteur des procédures est causée selon les acteurs de la chaîne pénale par 4 éléments principaux : un manque criant des ressources matérielles et financières ; les couts élevés en matière de Justice pénale et assimilés ; des difficultés quant à la conduite des enquêtes et à la coordination des acteurs; problèmes liés à la saisie des dossiers et à l'établissement des pièces d'exécution. Le bilan du CSLPII fait en décembre 2016 considère que la durée moyenne de la procédure judiciaire reste toujours plus de 70 semaines.

Fort de ces **éléments structurels** qui ont un **impact négatif** sur les performances du secteur de la Justice, le ministère de la Justice a organisé en 2013, les **états généraux de la justice** pour se pencher sur les problèmes qui minent le système judiciaire burundais. Les Etats Généraux de la Justice qui se sont tenus du 5 au 9 août 2013 à Gitega et qui ont réuni plus de 300 parties prenantes au secteur de la justice afin de discuter des problèmes auxquels fait face le système judiciaire, des réformes à entreprendre ont produit des recommandations pertinentes pour l'indépendance de la justice notamment concernant la réforme de la composition du Conseil de la Magistrature ou encore le recrutement des magistrats.

<sup>2</sup> Cela vaut également pour les activités *pro deo* des Barreaux qui ne sont pas systématiques et sont le résultat d'initiatives individuelles. Par exemple, dans la province de Gitega, seul un avocat *pro deo* a fourni une assistance en 2015 (12 individus).

<sup>3</sup> Ainsi, la productivité des tribunaux serait comparée sans tenir compte de la diversité de leurs champs d'activité et de leur densité et de la couverture démographique.

<sup>4</sup> Feuille de route pour la réforme judiciaire au Burundi, Bureau des Nations Unies au Burundi, Section Droits de l'homme et Justice, Octobre 2014.

Bien qu'il y a eu des avancées dans la mise en œuvre des recommandations qui ont été formulées, les défis restent donc importants et plusieurs résultats n'ont pas encore été atteints au regard de la politique sectorielle du ministère de la Justice de 2010-2015.

---

## **STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE**

**Théorie du changement** : En appuyant les acteurs/institutions dans la chaîne judiciaire en matière de coordination et de renforcement des capacités techniques et matérielles, les services de justice seront efficaces et effectifs, la confiance de la population au système de justice augmentera et l'accès à la justice sera garanti, encouragé et amélioré.

### **Approche choisie** :

**Le PNUD a conduit l'exercice « Conflict Development Analysis » (CDA) en janvier 2016.** A la suite de cet exercice, le programme « Etat de Droit » est resté un des programmes essentiels pour 2016 et les années à venir avec la nécessité de viser les appuis qui profitent directement aux communautés locales. Sur cette base, le PNUD intervient à deux niveaux : le niveau intermédiaire qui vise les structures qui fournissent directement des services aux communautés et le niveau local qui vise l'autonomisation des communautés locales à pouvoir régler leurs différends en vue de la cohésion sociale. De manière globale il est ressorti du CDA des orientations notamment : l'appui orienté vers les populations locales ; les projets relatifs à la cohésion sociale sont privilégiés ; la modalité d'exécution directe- DIM- est privilégiée dans la mise en œuvre des projets.<sup>5</sup>

Dans le cadre de ce projet, le PNUD vise à **renforcer les structures judiciaires qui fournissent directement des services aux populations locales plus particulièrement les plus vulnérables.** Il s'agira des actions de suivi des détentions, d'exécution des jugements, d'assistance juridique et judiciaire, de formations continues des magistrats, de réinsertion des condamnés et de lutte contre l'impunité des VSBG etc.

**Le PNUD voudrait également renforcer le leadership du secteur de la justice en se basant sur le Conseil Supérieur de la Magistrature(CSM) ainsi que les capacités de coordination du ministère de la Justice.** L'étape essentielle sous cet angle consistera à redynamiser le CSM pour accomplir sa mission en tant que « garant du respect de l'indépendance des magistrats dans l'exercice de leurs fonctions».

### **Durabilité**

Le projet se base sur les acquis du projet « Promouvoir la bonne gouvernance, l'état de droit et la consolidation de la paix au Burundi » mise en œuvre en partenariat avec le Ministère de la Justice et le Ministère de la Sécurité Publique de 2013 à 2016. Il se base aussi sur la politique sectorielle du ministère de la Justice 2016-2020 : il s'agit d'appuyer le Burundi, bénéficiaire, pour qu'il investisse le premier rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies de développement et ce dans le cadre d'un vaste processus de consultation. Le projet permet ainsi de soutenir la traduction de ces stratégies en programmes opérationnels axés sur les résultats intégrant une hiérarchisation des priorités<sup>6</sup>

**Coordination Ministère de la Justice : Le Groupe Sectoriel Justice et Etat de droit** : la redynamisation de ce groupe assurée par ce projet, permet de répondre aux lacunes identifiées dans le domaine du fonctionnement des institutions de la justice, de l'accès à la justice et de l'assistance juridique offerte aux populations, en fournissant une réponse cohérente et coordonnée par les acteurs du secteur de la justice au Burundi. Il sert de mécanisme permanent d'échange d'informations entre différents acteurs du secteur de la justice, devant permettre une meilleure coordination des réponses opérationnelles au fonctionnement de la justice. Le Groupe vise également à contribuer à une compréhension commune des enjeux et défis de l'accès à la justice des personnes appartenant aux groupes vulnérables. La participation active des Ministères, des partenaires techniques et financiers, d'ONG internationales, des Organisations de la Société civile burundaises, la police, des représentants du personnel judiciaire magistrat et non magistrats, la Commission nationale des droits de l'homme, etc. est une garantie d'un dynamisme orienté vers l'efficacité, l'efficience et la complémentarité. Ce groupe est alimenté par des réunions des groupes thématiques dont notamment les groupes : demande de justice, offre de justice, chaîne pénale, violences basées sur le genre etc.

**Le renforcement de la chaîne pénale** à travers la mise en groupes techniques permet aux juridictions et aux parquets des zones pilotes de mener des actions de correction des procédures judiciaires conformément au droit burundais par une autocritique sur les actions des différents acteurs, maillons de la chaîne pénale.

---

<sup>5</sup>Cfr, UNDP Country Office Internal Conflict Development Analysis, January 2016

<sup>6</sup>Lire à ce sujet la déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement.

**Couverture géographique:** le projet sera mis en œuvre au niveau central à Bujumbura-Marie ainsi que dans les provinces suivantes du Nord (Kayanza, Ngozi, Muyinga et Kirundo), Sud (Makamba, Bururi et Rumonge) et Centre (Gitega et Rutana) du Burundi ainsi que dans toute autre province qui sera identifiée en fonction des besoins.

Le PNUD renforcera son bureau de Gitega pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle du projet dans les différentes provinces.

Le projet pourra également être mis-en-œuvre dans tout endroit additionnel où la situation exige une intervention immédiate. Ce choix géographique est également déterminé par la présence de bureaux du PNUD dans la région.

### **Intégration du Projet dans le programme global de renforcement de l'Etat de Droit et Synergies/complémentarité avec d'autres initiatives**

Ce projet sera intégré dans la programmation globale des Nations Unies/PNUD dans le domaine Etat de Droit et sera mis en œuvre dans le cadre du programme de « Renforcement de l'Etat de Droit et la Consolidation de la Paix au Burundi ». Il s'agira de maximiser l'impact des différentes interventions, assurer la cohérence des projets dans la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation ainsi que la rationalisation des ressources pour la gestion de projet. En effet, le programme « Etat de Droit » que le PNUD se focalise sur le renforcement de l'offre et de la demande de justice ainsi que l'appui aux réformes institutionnelles.

Avec le financement de la Belgique en 2013, le PNUD met en œuvre le projet de renforcement de l'Etat de Droit qui vise le niveau intermédiaire<sup>7</sup> et renforce ainsi les structures qui fournissent directement des services judiciaires aux communautés locales. C'est ce qui justifie les appuis en matière de renforcement de la chaîne pénale (suivi des détentions, exécution des jugements, audiences itinérantes), sur les prisons, sur les Chambres spécialisées VBG etc.

**Le présent projet sera mise en œuvre concomitamment avec le projet d'appui à l'aide légale aux populations vulnérables au Burundi qui vise l'autonomisation des communautés à régler leurs litiges à travers notamment les Bureaux d'aide juridique.**

Les deux interventions seront complémentaires dans la mesure où les cas qui ne seront pas réglés au niveau des Bureaux d'aide juridique notamment les affaires pénales seront appuyés à travers la chaîne pénale.

Aussi et de manière particulière ce projet poursuivra l'assistance judiciaire en matière pénale et plus particulièrement les violences sexuelles et le projet sur l'aide légale se focalisera sur les conflits civils incluant les conflits fonciers, les conflits familiaux et les discriminations liées au genre non pénales étant entendu que les cas pénaux seront orientés vers la chaîne judiciaire.

En plus, le PNUD développe conjointement avec l'OHCDH le projet d'appui à la Commission Vérité et Réconciliation qui élargit le programme « Etat de Droit » à la Justice Transitionnelle. Le présent projet contribuera au mécanisme de Justice Transitionnelle à travers l'appui à la Cour Spéciale Terres et Autres Biens en matière foncière.

### **Renforcement de l'équipe du projet**

Tous ces projets contribuant aux résultats du programme global Etat de Droit du PNUD seront mis en œuvre par une équipe en parfaite collaboration afin d'assurer la cohérence et l'uniformité absolue grâce à une gestion unique, c'est-à-dire un Spécialiste Gouvernance et Etat de Droit sous le leadership de la Direction du PNUD. L'équipe du projet sera également chargée d'exploiter les synergies avec les autres initiatives au niveau différents partenaires dans ce domaine.

Déjà, grâce à l'appui de la Belgique, un personnel est déployé sur le terrain. Ce personnel est composé du Spécialiste en gouvernance et Etat de Droit-, d'une experte nationale, de trois volontaires internationaux dont deux déployés sur le terrain à Ngozi et Gitega et un personnel d'appui.

En complément, ce projet a prévu également un personnel conséquent. Il sera recruté deux autres experts professionnels internationaux avec des profils variés ainsi que des experts nationaux pour les activités de terrain.

Sous la même direction et le même leadership, l'équipe du projet d'appui à la CVR sera également composée des experts internationaux avec diverses expertises et coordonnée par le Spécialiste en Gouvernance et Etat de Droit.

<sup>7</sup> Le PNUD a conduit l'exercice « Conflict Development Analysis » en janvier 2016. A la suite de cet exercice, le programme « Etat de Droit » est resté un des programmes essentiels pour 2016 et les années à venir avec la nécessité de viser les appuis qui profitent directement aux communautés locales. Sur cette base, le PNUD intervient à deux niveaux : le niveau intermédiaire qui vise les structures qui fournissent directement des services aux communautés et le niveau local qui vise l'autonomisation des communautés locales à pouvoir régler leurs différends en vue de la cohésion sociale. De manière globale il est ressorti du CDA organisé par le PNUD les orientations suivantes : l'appui orienté vers les populations locales, les projets relatifs à la cohésion sociale sont privilégiés, la modalité d'exécution directe- DIM- est privilégiée dans la mise en œuvre des projets.

## RESULTATS ET PARTENARIATS

### *Résultats attendus*

Les résultats attendus du projet sont :

- 1. Le leadership du Conseil Supérieur de la Magistrature est renforcé et le Ministère de la Justice dispose des mécanismes de coordination du secteur de la justice fonctionnels.***

L'article 213 de la constitution de la République érige le CSM au rang de la « plus haute instance chargée de veiller à la bonne administration de la justice et à la discipline des magistrats ». Il est « le garant du respect de l'indépendance des magistrats dans l'exercice de leurs fonctions ». Placé sous l'autorité du Président de la République, le magistrat suprême, le CSM est constitué, d'une part des magistrats élus et d'autre part de membres désignés par décret présidentiel.<sup>8</sup>En dépit de la place privilégiée qu'il occupe dans la hiérarchie du système judiciaire burundais, diverses entraves influencent négativement l'exercice du mandat du CSM.

Ainsi le CSM ne s'acquitte pas à suffisance de ses missions constitutionnelles, comme l'élaboration de la politique nationale en matière de justice, de respect des droits de l'homme et d'élaboration de stratégie de lutte contre l'impunité. Le rapport annuel sur l'état de la justice dans le pays n'a pas été produit.

Ce premier résultat vise à renforcer ces fonctions de management au sein des institutions en charge du pilotage et du contrôle du système judiciaire burundais. Afin de respecter les principes de l'indépendance de la Justice les axes d'appui au Ministère de la Justice et aux services judiciaires seront distincts (CSM, inspectorat).

### Activités indicatives

- 1) Soutenir le ministère de la Justice dans la mise œuvre de sa politique sectorielle 2016-2020 et la définition d'un mécanisme de suivi, et ce compris système statistique de l'activité des juridictions et des établissements pénitentiaires. Il sera également accordé une attention particulière au renforcement des capacités de coordination au niveau central et provincial : animation du Groupe sectoriel Justice et Etat de Droit et les groupes thématiques (demande de justice, offre de justice, chaîne pénale...)
- 2) Renforcer les capacités de gestion et d'inspection du CSM afin de leur permettre de remplir son mandat d'organe de gestion du pouvoir judiciaire. Il s'agira de la définition d'un plan de renforcement des capacités de l'institution et la définition d'outils permettant une allocation rationnelle des ressources humaines sur l'ensemble du territoire.
- 3) Appuyer le comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations des états généraux de la justice. En 2016, le ministère de la justice a nommé un comité pour le suivi de la mise en œuvre de ces recommandations formulées en 2013. Le PNUD appuiera ce comité dans la réalisation de sa mission.
- 4) Appuyer la cellule de communication du ministère de la justice pour faciliter l'accès à l'information au grand public sur les grandes réformes dans le secteur de la justice.

- 2. Le fonctionnement de la Justice visant les changements des conditions de la population et tenant compte de la dimension genre est amélioré.***

La justice fait face à la problématique de l'exécution des jugements dans le domaine foncier, ce qui constitue un grand défi pour l'efficacité du système judiciaire. Les litiges fonciers représentent les affaires les plus nombreuses portées devant les tribunaux et contribuent à la saturation des juridictions et au dysfonctionnement de la justice. En outre, ces mêmes tribunaux manquent des moyens notamment de documentation juridique suffisante leur permettant de fonder leurs décisions<sup>9</sup>. Ainsi le projet contribuera à réduire le stock des arriérés judiciaires dans le domaine foncier.

Un autre obstacle à la prestation effective des services judiciaires en concordance avec les standards internationaux est la faiblesse des mécanismes de suivi et de contrôle, ce qui est à la base des retards de

<sup>8</sup><http://www.bi.undp.org/content/burundi/fr/home/presscenter/articles/2014/10/29/rendre-le-csm-plus-apte-a-assumer-sa-mission-de-garant-de-l-independance-de-la-magistrature.html> consulté le 27 janvier 2014

<sup>9</sup> République du Burundi, Lettre de politique foncière, 2008

procédure et des gardes à vue prolongées et irrégulières, ainsi que des taux élevés des détentions provisoires par les services de la police. Le renforcement des capacités de contrôle et de supervision du Parquet Général de la République, de la CS et des bureaux des procureurs et de l'Inspection Générale de la Justice à travers des inspections régulières et harmonisées ainsi que l'élaboration d'une stratégie d'inspection et un plan de formation continue des magistrats qui puisse contribuer à améliorer la performance des magistrats et autres acteurs judiciaires. L'appui du PNUD sous cet axe s'étendra également vers l'amélioration des services chargés des statistiques du ministère de la justice.

**Activités indicatives :**

- 1) Appuyer le traitement judiciaire des dossiers fonciers à travers des descentes de constats, exécutions et vérifications en tenant compte des dossiers impliquant les femmes
  - 2) Appuyer le renforcement de la chaîne pénale à travers l'organisation des transferts des retenus, les inspections des cachots et encadrement des OPJ, des audiences de représentation du ministère public dans les tribunaux de résidence, des audiences itinérantes pour les provinces sans prison.
  - 3) Appuyer le Centre de formation professionnelle de la Justice dans le renforcement des capacités des magistrats, du personnel judiciaire et pénitentiaire à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation continue des magistrats incluant un module sur le genre ;
  - 4) Appuyer la Cour Suprême et son Parquet Général à créer un logiciel de gestion et de suivi des dossiers judiciaires de la CS et du PGR.
  - 5) Appuyer le fonctionnement du mécanisme de coordination des acteurs de la chaîne pénale à travers les Groupes Techniques de Coordination Chaîne Pénale à travers les réunions régulières et les missions de suivi ;
  - 6) Appuyer les missions de contrôle et d'encadrement des juridictions et des parquets par la CS et le PGR et des journées de restitution.
  - 7) Appuyer les missions de contrôle et de suivi des institutions judiciaires et pénitentiaires par l'Inspection Générale de la Justice (IGJ) la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires (GAP).
  - 8) Appuyer les services des Statistiques de l'IGJ dans la collecte, l'analyse, la production des données désagrégées par sexe et la diffusion des annuaires statistiques 2016 et 2017
  - 9) Appuyer la production des recueils de jurisprudence sur les thématiques VBG, fonciers, successions et les crimes commis par les femmes.
- 3. *Les mécanismes de contrôle pour l'efficacité et de redevabilité des systèmes de répression violences basées sur le genre et le sexe sont renforcés (VBGS)***

Les Violences basées sur le Genre (VBG) constituent un fléau affectant directement et très négativement les droits économiques, politiques sociaux ainsi que la vie même des femmes à travers le monde. Dans la région des grands lacs, ces violences sont exacerbées par les conflits et les troubles d'ordre sécuritaire, où le viol est utilisé comme une arme de guerre redoutable. Pour lutter contre ce phénomène, le Burundi, a fait sien le cadre conventionnel international, notamment la CEDEF et la résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies sur la protection des femmes lors des conflits et a renforcé son cadre légal national de répression et de prévention de ces violences. Il y a lieu de citer notamment, la Constitution, le nouveau code pénal et le code de procédure pénale bilingue qui ont apporté des améliorations dans le domaine de la répression des violences basées sur le genre. Pour renforcer ce cadre légal, la loi spécifique sur la prévention, la protection des victimes et la répression des VBG a été votée par l'Assemblée Nationale en décembre 2015 et a été promulguée par le Gouvernement tout récemment en fin septembre 2016. Il convient de noter qu'en plus de l'ignorance non seulement des acteurs judiciaires mais également de la population de ce cadre légal de répression des VBG, le système judiciaire souffre sérieusement du manque des moyens matériels de cette nouvelle loi n'est pas encore connue des secteurs de la Justice et de la Police Judiciaire qui pourtant constituent les grands maillons de la chaîne de répression des VBG. En plus de cadre légale favorable, le Ministère de la Justice a déjà pris d'autres initiatives pour lutte contre l'impunité des VBG. Il s'agit notamment de la mise en place des Points focaux VBG au niveau des juridictions et des parquets, l'organisation des audiences spéciales VBG, la mise en place d'un Logiciel de gestion des dossiers VBG, etc. L'appui du PNUD sous cet axe vise à renforcer les capacités des acteurs judiciaires sur les procédures et le traitement des dossiers en matière de VSBG et à



développer et soutenir des activités de statistiques judiciaires, de monitoring et de recherche pour rendre disponible l'information sur l'effectivité des mécanismes judiciaires en matière de VSBG, et renforcer les mécanismes de contrôle interne et externe ainsi qu'à contribuer à l'autonomisation économique des femmes victimes des VBG.

**Activités indicatives :**

- 1) Appuyer les mécanismes judiciaires de lutte contre les VBG à travers la mise en opération du logiciel de traitement des VBG, les formations des magistrats points focaux des VBG ainsi que les agents de l'ordre judiciaire et l'appui à l'organisation des audiences spéciales et des audiences itinérantes pour les dossiers en rapport avec les VBG.
- 2) Appuyer l'autonomisation des femmes victimes des VBG à travers des activités de sensibilisation sur les VBG et des activités économiques dans les groupes de parole du Centre Humura.

***4. Le fonctionnement régulier et efficace du système pénitentiaire tenant compte de la dimension genre est amélioré.***

Dans les provinces du Burundi où le projet intervient et même dans la capitale à Bujumbura, il reste un grand besoin d'amélioration des conditions légales et matérielles de détention des personnes vulnérables. Ces conditions sont déplorables, avec des prisonniers souvent sans assistance juridique et judiciaire et soumis à des longues périodes de détention provisoire. Le manque d'accès à la nourriture suffisante et à l'eau, la violence chez les détenus est omniprésent, avec quelques-unes des précautions les plus élémentaires souvent ignorées, telles que la fourniture des quartiers séparés pour les civils et les militaires. La surpopulation est également une préoccupation importante. Le taux d'occupation des prisons au Burundi est de 186,8% dont 53% sont des personnes en détention préventive par rapport à la population carcérales. Un problème en partie expliqué par le fait que l'infrastructure physique de la plupart des prisons est dans un état de délabrement très avancé.

Tous ces problèmes contribuent à l'affaiblissement considérable de la promotion de l'Etat de Droit au Burundi. Dans le souci de préparer les détenus à leur reclassement, le projet développera une stratégie de réinsertion en considération des aptitudes professionnelles de chacun des détenus en collaboration avec les partenaires impliqués.

L'objectif du PNUD dans ce domaine pénitentiaire est d'appuyer la protection des prisonniers et l'amélioration des conditions légales et matérielles de détention dans les prisons de Bujumbura, Gitega et Ngozi. Ainsi, dans une phase pilote, le PNUD compte focaliser ses actions dans trois prisons de trois grandes villes du Pays : Bujumbura, Ngozi, et Gitega mais des actions d'amélioration des conditions de vies dans les quartiers femmes de Muyinga, Rutana et Bururi.

**Activités indicatives**

- 1) Appuyer les sessions de renforcement des capacités des acteurs pénitentiaires : la production des manuels de formation adaptés à chaque groupe de participant intégrant le droit burundais et les standards internationaux sur les droits des prisonniers, évaluation du niveau des connaissances et des attitudes des personnels pénitentiaires en matière d'éthique et déontologie professionnelle, formation sur la gestion des AGR et leur mise en place;
- 2) Appuyer l'amélioration des conditions carcérales des détenus spécifiquement les femmes à travers la literie dans les quartiers femmes notamment de Rutana, Bururi et Muyinga
- 3) Appuyer la réduction de la surpopulation carcérale
- 4) Développer une stratégie de communication entre l'administration pénitentiaire, les juridictions, la Direction Générales des Affaires judiciaires et le Cabinet du ministre
- 5) Appuyer la mise en place et le fonctionnement des comités de suivi des prisons dans les provinces concernées afin de renforcer le dialogue autour de la réforme pénitentiaire
- 6) Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action des prisons dans les provinces concernées ainsi que leur mise en œuvre
- 7) Développer des mécanismes durables pour l'administration de la prison, la tenue des dossiers, suivi des dossiers, y compris la fourniture régulière de nourriture et de soins médicaux et un mécanisme de plainte pour les prisonniers comme un moyen de résoudre les problèmes sans avoir recours à la violence ou émeute dans la prison

- 8) Appuyer les organisations de la société civile dans le monitoring des lieux de détention conjointement avec l'office du Haut-Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme
- 9) Initier la mise en place des fonds d'urgence pour répondre aux besoins urgents identifiés par les moniteurs de la prison, comme l'aide alimentaire ou médicale d'urgence
- 10) Appuyer l'élaboration d'une stratégie de réinsertion sociale des prisonniers au Burundi

#### **Liens avec les UNDAF et CPD Burundi et le Plan Stratégique du PNUD:**

Ces résultats vont contribuer au Résultat 1.1 du UNDAF : Les systèmes judiciaire et sécuritaire ainsi que les institutions de protection des droits de la personne humaine, de lutte contre l'impunité et de promotion de la réconciliation nationale sont performants (y compris l'indépendance du judiciaire) et sensibles au genre et au VIH<sup>10</sup> ; et au résultat attendu du CPD suivant: Les conclusions des états généraux de la justice sont appliquées.

Les résultats attendus du projet vont également contribuer aux cibles du Plan Stratégique du PNUD à travers les indicateurs suivants :

- 2.6.1: Number of countries where proposals for legal reform to fight discrimination have been adopted (e.g. people affected by HIV, PLWD, women, minorities and migrants)
- 3.4.1: Number of people who have access to justice in post-crisis settings, disaggregated by sex
- 4.2.2: Number of countries with services in place (including justice and security services) to prevent and address SGBV
- 4.3.1: Number of countries undertaking research and advocacy to advance gender equality and women's empowerment
- 4.3.2: Number of countries with mechanisms in place to collect, disseminate sex-disaggregated data and gender statistics, and apply gender analysis

#### **Ressources requises pour réaliser les résultats attendus**

Les intrants essentiels du projet seront : (i) le personnel du projet au Burundi et le soutien technique fourni par le siège du PNUD, notamment à travers des missions de suivi; (ii) les achats de biens pour les Bureaux d'aide juridique, (iii) les achats de services pour les activités de sensibilisation, fourniture d'aide légale, et les études et autres recherches sur les questions d'aide légale et accès à la justice ; (iv) et les partenariats qui seront une ressource fondamentale du projet. Les partenariats seront noués avec les ONG internationales et nationales pour les activités de sensibilisation et fourniture d'aide légale ; avec les Barreaux pour la fourniture d'assistance judiciaire ; et des institutions d'autres pays du continent (cf. coopération sud-sud). Le partenariat avec le Ministère de la Justice et les institutions sous sa tutelle, notamment le Centre de Formation Professionnelle de la Justice, sera également une ressource capitale pour l'accomplissement du projet.

#### **Partenariats**

- Ministère de la Justice : le Ministère de la Justice sera un partenaire important du projet en raison des éléments de durabilité qui fondent ce dernier ; et de la nécessité de sensibiliser et impliquer l'ensemble du secteur de la justice dans les actions de réforme et de renforcement des capacités.  
A travers le ministère, le PNUD co-présidera le groupe sectoriel Juste et Etat de Droit avec le ministère de la justice qui implique également les questions pénitentiaires.
- Centre de Formation Professionnelle de la Justice (CFPJ) : Le CFPJ sera au cœur de la stratégie de durabilité du projet ainsi qu'expliqué ci-dessus. Il dispose d'une direction, de personnel technique et enseignant et est depuis 2010 en charge de la formation du personnel judiciaire (formations initiale et continue)<sup>11</sup> et pénitentiaire. Ainsi toutes les activités de formations/renforcement des capacités des acteurs judiciaires seront organisées par le CFPJ avec l'appui du projet.
- La Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire(DGAP), c'est la structure au cœur de l'administration pénitentiaire qui est sous tutelle du ministère de la Justice. C'est de ce fait, l'entité technique qui interagira avec le PNUD dans la mise en œuvre des activités pénitentiaires.

<sup>10</sup> Notamment le résultat 1.1.2 : Les systèmes nationaux de promotion et de protection des droits de la personne humaine (y compris la lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre et la discrimination liée au VIH) disposent des capacités institutionnelles et techniques pour mieux assurer leurs fonctions.

<sup>11</sup> Le CFPJ forme notamment les magistrats, le personnel pénitentiaire, les avocats et notaires, ainsi que les OPJ. Il a également formé des assistants sociaux avec le soutien d'UNICEF.

- L'office des Droits de l'homme(OHCDH): le PNUD engagera des synergies avec l'OHCDH sur les questions de renforcement de la protection judiciaire pour les populations vulnérables au Burundi.
- La Banque Mondiale, ONUFEMMES et UNFPA dans la lutte contre les VBG
- Les Barreaux de Bujumbura et de Gitega : Les deux Barreaux seront des partenaires clés dans les actions d'assistance juridique et judiciaire aux populations vulnérables.
- Organisations de la Société Civile(OSC) : le partenariat avec les OSC sera très important plus particulièrement dans le domaine de la lutte contre les violences basées sur le genre. Il convient de noter que des nombreuses ONG nationales ont quitté le pays tandis qu'un certain nombre d'entre elles voyaient leurs activités suspendues par les autorités en 2015. Certaines de ces ONG ont pu reprendre leurs activités en 2016 notamment l'Association des juristes Catholiques du Burundi (AJCB). Le PNUD travaillera sous cet angle en étroite collaboration avec la cellule VBG du ministère de la justice afin d'identifier les OSC pertinentes dans le domaine.

### **Risques et hypothèses (cgr matrice des risques)**

Les principaux risques du projet sont l'instabilité du personnel judiciaire, le manque d'impartialité pour certains acteurs de la justice, la corruption chez certains magistrats, faible contrepartie du Ministère au projet. Ces risques seront gérés et minimisés à travers les mesures suivantes<sup>12</sup> :

- Analyse préalable des acteurs ;
- Solide programme de formations à travers le CFPJ;
- Monitoring du projet couplé avec le travail des cliniques juridiques ; étude de base et finale;
- Assurance qualité du travail des cliniques juridiques à travers le monitoring judiciaire ;
- Monitoring et assurance qualité Sud-Sud à travers une institution d'un pays du continent qui dispose d'un solide système d'assistance judiciaire et juridique ; et d'un centre de formation judiciaire reconnu.
- Pilotage par un Comité incluant le PNUD, le(s) bailleur(s), les partenaires directs, (et le Min Justice)

### **Les cibles**

Le projet ciblera les catégories vulnérables, notamment les femmes, les indigents, les Batwa, les orphelins, les personnes séropositives etc. à travers l'ensemble des résultats. La définition de cibles spécifiques et la collecte de données désagrégées par sexe permettra de faire un suivi régulier des résultats atteints pour les femmes. Les progrès du projet relatifs aux autres catégories vulnérables seront mesurés à travers le monitoring judiciaire qui sera conduit par le projet ainsi que des études sur l'accès à la justice; et des recherches thématiques.

### **Coopération Sud-Sud et Triangulaire**

Le projet fera recours à la coopération Sud-Sud afin d'appuyer le CFPJ en matière de formation continue des acteurs judiciaires. La coopération consistera en une visite d'étude du CFPJ/Ministère au sein de l'institution partenaire ; en ateliers et visites par l'institution partenaire au Burundi. Ces visites de coaching et de suivi seront régulières tout au long du projet et contribueront à l'assurance qualité du projet.

### **Mémoire institutionnelle**

Le projet produira des rapports d'activités, de monitoring et d'évaluation. Ces rapports permettront notamment de mieux comprendre les questions/défis auxquels font face les catégories vulnérables plus particulièrement les femmes; proposer des solutions; ainsi que générer des débats nationaux et le développement d'un système judiciaire basé sur une approche d'accès à la justice et fondé sur les droits des individus, notamment des plus vulnérables. L'étude d'impact permettra de souligner les bénéfices d'une approche « accès à la justice » pour fonder la réponse judiciaire.

<sup>12</sup>Une liste des risques et réponses à ces derniers est contenue dans le risk-log en annexe.

## GESTION DE PROJET

### Efficienc e et Efficacit é

Au regard de la Stratégie du projet, le travail de formation/renforcement des capacités sera assuré par le CFPJ. Le PNUD veillera à mettre en place des projets de développement des capacités en fonction de la matrice ci-dessous<sup>13</sup> :

	Création de la capacité	Utilisation de la capacité	Rétention de la capacité
<b>Niveau individuel</b>	Développement de savoir-faire, de connaissances, de compétences et d'attitudes	Application du savoir-faire des connaissances, des compétences et des attitudes	Réduction de perte de personnel compétent et facilitation du transfert de savoir-faire et de connaissance dans l'organisation
<b>Niveau organisationnel</b>	Etablissement de structures, de processus et de procédures efficaces	Intégration des nouveaux processus et procédures dans le travail quotidien	Adaptation régulière des structures, des processus et des procédures
<b>Niveau institutionnel</b>	Développement de politiques, réglementation et règles adéquates	Contrôle du respect des politiques, réglementation et règles	Adaptation régulière des politiques, des réglementations et des règles

En plus, Le PNUD conjointe avec le Ministère de la Justice développera des partenariats d'expertise avec des universités, des ONG ou des institutions publiques dans le but de capitaliser et diffuser les leçons apprises. Le partenariat pourra prendre la forme d'une exécution conjointe des activités du projet ou d'une consultance « ad hoc », d'un partenariat long-terme.

En fin, le projet agira sur un double ancrage institutionnel tant au niveau central (Ministère de la Justice, Conseil supérieur de la Magistrature, Hautes Cours) qu'au niveau déconcentré (institutions judiciaires, prisons, divisions provinciales de la justice). Ce double ancrage permet de rétablir une communication institutionnelle entre les différents intervenants du système judiciaire. Les services déconcentrés font remonter leurs doléances, leçons apprises ou succès aux autorités centrales (bottom-up) qui a leur tour normalisent l'information via des actes législatifs ou réglementaires à l'attention de tout le système.

### Gestion du projet

Le projet sera basé à Bujumbura et opérationnalisé dans les provinces à partir des bureaux régionaux du PNUD de Gitega. Le projet bénéficiera du soutien technique et logistique de l'équipe Etat de droit du Bureau Pays ainsi que du soutien opérationnel du Bureau Pays (achats de biens et services ; ressources humaines ; et finances). Le projet sera audité par le PNUD, dans le cadre des procédures standards d'audit du Bureau Pays.

### Les modalités de gestion et de financement

Le projet sera mis en œuvre sous la tutelle du Ministère de la Justice et Garde des sceaux. Afin d'assurer une exécution minutieuse du projet dans les délais et suivant les modalités fixées et cohérentes, Le projet est mis en œuvre sous la modalité d'Exécution Directe(DIM) et le PNUD se charge de la coordination programmatique y compris la supervision globale de l'exécution des activités du projet ainsi que du suivi et évaluation. Au cours de la mise en œuvre du projet et moyennant une évaluation progressive des capacités de structures nationales, certaines activités du projet pourront être confiées à la partie nationale.

Trois mécanismes de coordination seront mis en place dans le cadre de ce projet, à savoir un Comité de pilotage(CP), un Comité Technique de suivi et une Unité de Gestion du projet.



<sup>13</sup>Cfr note d'orientation stratégique produite par Mr Ladislas Decoster pour le programme justice en RDC et qui s'applique également pour le Burundi.

### ***Le comité de pilotage***

Le Comité de Pilotage (CP) est l'organe d'orientation stratégique du Projet. Il est présidé par le Ministère de la Justice et co-présidé par le PNUD.

Ce comité sera convoqué par le Ministère de la Justice et le PNUD en assurera le Secrétariat. Il se réunira deux fois par an ou chaque fois que les impératifs de gestion du projet le décide afin de booster l'obtention des résultats escomptés.

Le comité est composé de :

- 1) Ministère de la Justice : le ministère et les points focaux du ministère (le coordonnateur des appuis, les responsables des groupes thématiques-chaine pénale, demande de justice, offre de justice, cellule de modernisation ; la Direction Générale de la Justice et l' les institutions personnalisées du ministère : le Centre de Formation Professionnelle de la Justice
- 2) Le Conseil Supérieur de la Magistrature
- 3) Les Hautes Juridictions : la Cour Suprême et le Parquet Général de la Justice
- 4) Les barreaux de Bujumbura et de Gitega
- 5) Les Bailleurs des Fonds : la Belgique et tout autre bailleur des fonds pertinent ;
- 6) Les Agences des Nations Unies : le PNUD (agence d'exécution)

D'autres partenaires notamment les ONG nationales et Internationales seront invités en fonction des points à l'ordre du jour, ils pourront participer aux débats mais n'auront pas de voix délibérative.

Le comité de pilotage a pour tâche spécifique de prendre les décisions stratégiques nécessaires à la bonne marche du projet. Il statue notamment sur les recommandations qui lui sont présentées par le Comité technique de suivi. Le CP approuve également les rapports périodiques, annuels ainsi que le rapport final du projet.

### ***Le comité technique de suivi***

Afin d'assurer un suivi permanent de l'atteinte des résultats du projet, un Comité technique de suivi (CTS) sera mis en place. Il sera composé du ministère de la Justice à travers le coordonnateur des appuis du Ministère de la Justice, les points focaux, les barreaux et du PNUD.

Ses membres se réuniront sur une fréquence mensuelle pour discuter des avancées accomplies dans la mise en œuvre des activités, les défis rencontrés et harmoniser les données en leur possession.

Les réunions du comité technique sont convoquées par le coordonnateur des appuis du Ministère de la Justice en collaboration avec le PNUD.

Il a pour tâches : l'élaboration et le suivi du plan de travail, l'adoption de la stratégie de communication; le suivi et évaluation des progrès dans l'exécution du programme ; la coordination et harmonisation des actions ; l'approbation des rapports techniques et financiers périodiques présentés par l'Unité de gestion ; la vérification de l'état d'avancement des activités afin de proposer des réajustements éventuels; la formulation des recommandations à l'attention du Comité de pilotage.

De plus, le CTS agira en tant que mécanisme de coordination pour garantir l'harmonisation avec les autres interventions dans le domaine et pour atteindre une complémentarité et une synergie maximale.

### ***L'Unité de Gestion du projet***

L'UGP gérée par le PNUD, agence d'exécution du projet, à travers le Spécialiste Gouvernance et Etat de Droit avec l'appui de l'équipe du projet. L'UGP assure la gestion quotidienne du projet. Elle s'acquittera, entre autres, des tâches suivantes :

- assurer, en étroite collaboration avec le ministère de la justice, la coordination quotidienne de toutes les activités du projet et de manière particulière notamment la gestion des BCG et cliniques juridiques ;
- procéder à l'élaboration de tous les rapports
- interagir avec tous les intervenants sur les questions intéressant le projet ;
- préparer et organiser les réunions du comité technique de suivi ainsi que les réunions du comité de pilotage.



**CADRE DE RESULTATS<sup>14</sup>**

Résultat 1.1 du UNDAF : Les systèmes judiciaire et sécuritaire ainsi que les institutions de protection des droits de la personne humaine, de lutte contre l'impunité et de promotion de la réconciliation nationale sont performants (y compris l'indépendance du judiciaire) et sensibles au genre et au VIH ; et au résultat attendu du CPD suivant: Les conclusions des états généraux de la justice sont appliquées.

**Résultat 3 du Document de Programme Pays(CPD)**

1. Le système judiciaire, sécuritaire et pénitentiaire fonctionnent dans un cadre institutionnel et légal réformé conformément aux standards internationaux des droits de l'homme ;
2. Les systèmes nationaux de promotion et de protection des droits de la personne humaine (y compris la lutte contre les violences basées sur le genre) disposent des capacités institutionnelles et techniques pour mieux assurer leurs fonctions.

Cibles du Plan Stratégique du PNUD à travers les indicateurs suivants :

- 2.6.1: Number of countries where proposals for legal reform to fight discrimination have been adopted (e.g. people affected by HIV, PLWD, women, minorities and migrants)
- 3.4.1: Number of people who have access to justice in post-crisis settings, disaggregated by sex
- 4.2.2: Number of countries with services in place (including justice and security services) to prevent and address SGBV
- 4.3.1: Number of countries undertaking research and advocacy to advance gender equality and women's empowerment
- 4.3.2: Number of countries with mechanisms in place to collect, disseminate sex-disaggregated data and gender statistics, and apply gender analysis

**Project title and Atlas Project Number:**

Résultats attendus	Indicateurs résultats <sup>15</sup>	Source des données	Référence <sup>16</sup> Value	Cibles (par fréquence de collecte des données)			Méthodes de collecte des données et risques
				Year	Year1	Year2	
<b>Output 1</b> Le leadership du Conseil Supérieur de la Magistrature est renforcé et le Ministère de la Justice dispose des mécanismes de coordination du secteur de la justice fonctionnels.	1.1 Nombre de réunions tenues par le GSJ et les groupes thématiques	Rapports Ministère de la Justice et SCM	Existence des mécanismes de coordination opérationnelle	0 réunion en 2016	4 en 2017	4 en 2018	Year3
	1.2 Inexistence de plan d'action de mise en œuvre des recommandations des Etats généraux de la justice.	Rapports MJ	Existence d'un plan de suivi des recommandations des états généraux de la Justice	2016	Plan de mise en œuvre en 2017	10% de recommandations mises en œuvre	Plan et 10% de recommandations
<b>Output 2</b> Le fonctionnement de la Justice visant les changements des conditions de la population et	2.1 Nombre de dossiers jugés et exécutés par la CSTB et les juridictions	Rapports de monitoring judiciaire, rapports du MJ	78 affaires jugées par la CSTB en 2016	2016	8000 dossiers jugés et exécutés par la CSTB et les tribunaux de résidence	8000 jugés et exécutés	16000

tenant compte de la dimension genre est amélioré.	2.2 % de réduction des arriérés judiciaires, (Civile/foncier pénale)	Rapports statistiques du MJ ainsi que le Monitoring Judiciaire	10% de réduction en 2016	2016	10%	15%	25%	
	2.3 Nombre de mécanismes d'amélioration des performances des juridictions et parquets mis en place ou renforcés.		4 Mécanismes	2016	5	6		
<b>Output 3</b> Les mécanismes de contrôle pour l'efficacité et de redevabilité des systèmes de répression violences basées sur le genre et le sexe sont renforcés (VBGS)	3.1. Nombre de cas VBG enregistrés et jugés par rapport au nombre de cas incident VBG rapportés notamment au niveau des structures sanitaires 3.2 Nombre de cas de VBG désagréés par sexe jugés au premier degré.	Rapports de la cellule VBG du ministère et données du logiciel VBG	Inconnu	2016	1000 cashtraisend 2017	2000 cas en 2018	2000	
<b>Output 4</b> Le fonctionnement régulier et efficace du système pénitentiaire tenant compte des besoins pratiques et stratégiques des hommes et des femmes est amélioré.	4.1 Nombre d'homme et de femmes réunis	Rapports trimestriels de monitoring	0	2016	50 Hommes 50 Femmes	100 Hommes 100 Femmes		
	4.2	Rapports trimestriels du projet	0		0	2 (dont un relatif aux questions de genre)	4 (dont deux relatifs aux questions de genre)	

<sup>14</sup> UNDP publishes its project information (indicators, baselines, targets and results) to meet the International Aid Transparency Initiative (IATI) standards. Make sure that indicators are S.M.A.R.T. (Specific, Measurable, Attainable, Relevant and Time-bound), provide accurate baselines and targets underpinned by reliable evidence and data, and avoid acronyms so that external audience clearly understand the results of the project.

<sup>15</sup> It is recommended that projects use output indicators from the Strategic Plan IRRF, as relevant, in addition to project-specific results indicators. Indicators should be disaggregated by sex or for other targeted groups where relevant.

<sup>16</sup> Le projet utilise comme base les données collectées dans les provinces de Kayanza pour l'année 2014 (pas d'activités menées en 2015 en raison de la crise). Population de la province de Kayanza : 585 412 habitants -- 303 455 de sexe féminin et 281 957 de sexe masculin (Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2008). Selon le rapport des projections démographiques 2008-2030 produit en 2013 par le Gouvernement, la population de la province de Kayanza serait de 714 091 habitants en 2015.

## MONITORING AND EVALUATION

Le projet sera suivi à travers les plans de suivi et d'évaluation du PNUD conformément aux règles et procédures de programmation au sein du PNUD. Le Suivi et Evaluation sera, en cas de besoin adapté au contexte du projet.

## PLAN DE TRAVAIL ET ESTIMATION BUDGETAIRE <sup>17/18</sup>

Résultats Attendus	Activités planifiées	Budget planifié par année		Parties responsables	Estimation budgétaire <sup>19</sup>	
		Y1	Y2		Source des fonds	Description du budget
<b>Output 1</b> Le leadership du Conseil Supérieur de la Magistrature est renforcé et le Ministère de la Justice dispose des mécanismes de coordination du secteur de la justice fonctionnels.	1. Appuyer la redynamisation des mécanismes de coordination de la Justice (GSJ et GT) à travers des réunions régulières de coordination, les missions conjointes (Ministère, PTFs) de supervision des interventions des partenaires et le renforcement de la coordination et des Points Focaux et les missions statutaires de la justice,	15000	15000			30000
	2. Appuyer le Comité de suivi de la mise œuvre des recommandations des états généraux de la Justice,	5000	10000			15000
	3. Appuyer le fonctionnement de la Cellule de communication de la Justice à travers l'actualisation du Site Web et l'équipement de communication.	5000	5000			10000
	MONITORING	2000	3000			5000
	<b>Sub-Total for Output 1</b>	<b>27000</b>	<b>33000</b>			<b>60000</b>
<b>Output 2</b>	2.1 Appuyer le traitement judiciaire des dossiers fonciers à travers, les audiences itinérantes, les descentes de constats, exécutions et vérification en tenant compte des dossiers impliquant les femmes.	400000	400000			800000

<sup>17</sup> Cost definitions and classifications for programme and development effectiveness costs to be charged to the project are defined in the Executive Board decision DP/2010/32

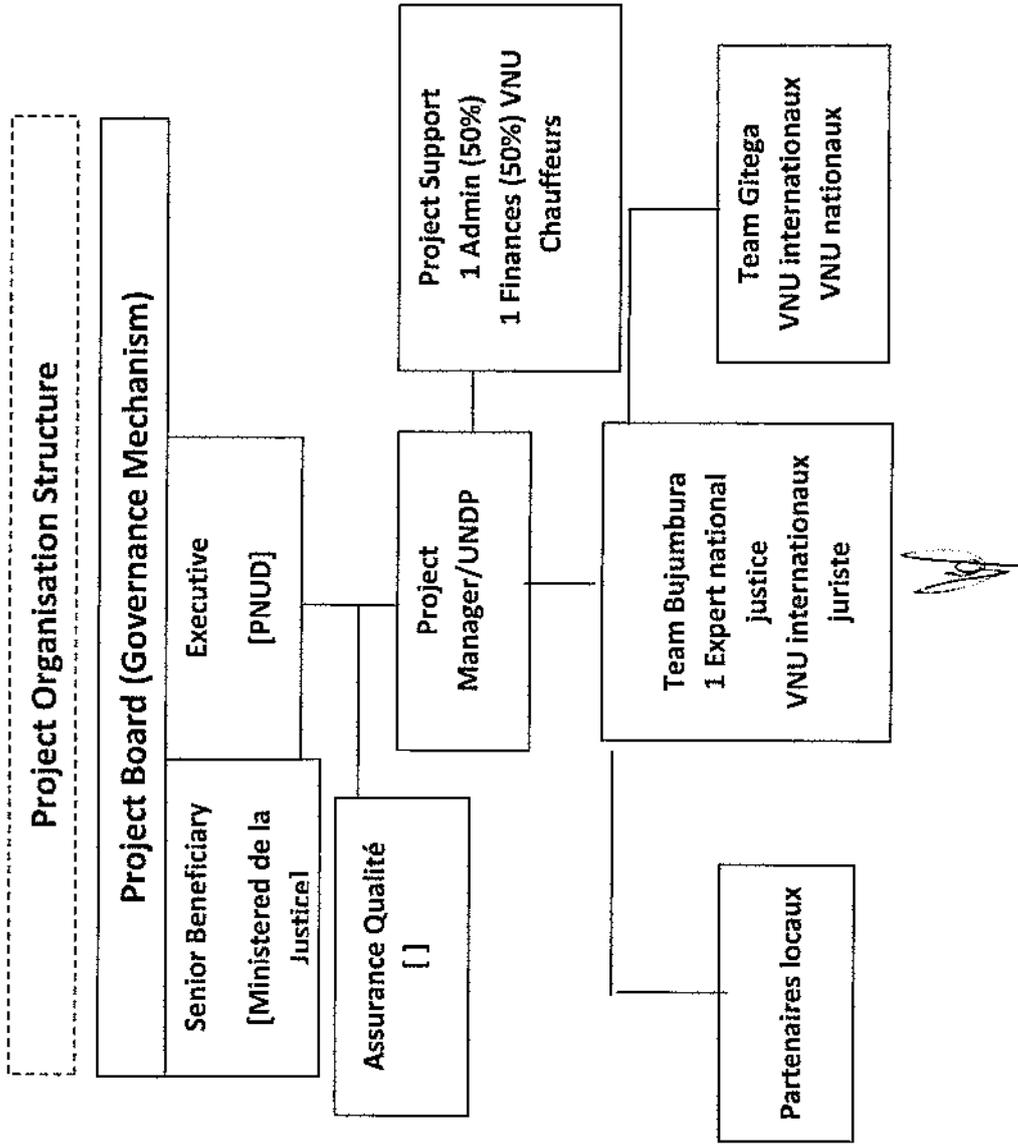
<sup>18</sup> Changes to a project budget affecting the scope (outputs), completion date, or total estimated project costs require a formal budget revision that must be signed by the project board. In other cases, the UNDP programme manager alone may sign the revision provided the other signatories have no objection. This procedure may be applied for example when the purpose of the revision is only to re-phase activities among years.

<sup>19</sup> Un budget détaillé en annexe du document de projet

Le fonctionnement de la Justice visant les changements des conditions de la population et tenant compte de la dimension genre est amélioré.	2.2 Appuyer le renforcement de la chaîne pénale à travers l'organisation des transferts des retenus, les inspections des cachots et encadrement des OPJ, des audiences de représentations du ministère public dans les Tribunaux de résidence, des audiences itinérantes et les réunions des Groupes techniques chaîne pénale provinciales pour les provinces sans prisons et l'installation des tableaux synoptiques.	40000	40000			80000
	2.3 Contribuer au renforcement des capacités techniques des magistrats, du personnel judiciaire et pénitentiaire, à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation continue des magistrats incluant un module sur le genre.	47000	50000			97000
	2.4 Renforcer les capacités de nouvelles juridictions d'extension du Projet en mobilier de bureau (Gitenga, Rutana, Makamba, Bururi et Rumonge, nouvelles juridictions Bujumbura Mairie)	40000	20000			60000
	2.5 Appuyer la Cour Suprême et son Parquet Général à créer un logiciel de gestion et de suivi des dossiers de la Cour Suprême et PGR.	30000	30000			60000
	2.6 Appuyer les missions de contrôle et d'encadrement des juridictions et des parquets par la CS et le PGR et des journées de restitution.	20000	20000			40000
	2.7 Appuyer les missions de contrôle et de suivi des institutions judiciaires et pénitentiaires par l'IGJ, DGAP	10000	10 000			20000
	2.8 Appuyer les services Statistiques de l'IGJ, la formation des agents de collecte, la collecte, l'analyse, la production des données désagrégées par sexe et la diffusion des annuaires statistiques 2016 et 2017	20000	20000			40000
	2.9 Appuyer la redynamisation des bureaux d'accueil et d'orientation des justiciables à travers production des badges, les panneaux d'orientation des justiciables, registres d'accueil ainsi que les formations des AOJ.	5000	5000			10000
	2.10 Appuyer la mise à jour et la production du Libellé des préventions et des actes de justice	5000	5000			10000
	2.11 Appuyer la production des recueils de jurisprudence sur les thématiques VBG, fongiers, successions et les crimes commis par les femmes.	10000	10000			20000
	2.12 Appuyer la mise à jour de la base de données législative et jurisprudentielle	10000	10000			20000
	2.13 Appuyer la résolution des arriérés judiciaires à travers la formation des magistrats et des AOJ à l'utilisation de l'outil informatiques dans les 9 provinces d'intervention du projet et en maintenance des outils informatiques	30000	30000			60000
	2.14 Appui au classement/archivage moderne (étagères etc.)	40000	40000			8000
	Suivi	3000	3000			6000

		710000	693000	1403000
	<b>Sub-Total for Output 2</b>			
<b>Output 3</b> Les mécanismes de contrôle pour l'efficacité et de redevabilité des systèmes de répression de violences basées sur le genre et le sexe sont renforcés (VBGS)	3.1 Appuyer l'opérationnalisation du logiciel de gestion des dossiers judiciaires VBGS à travers la formation des magistrats Points Focaux VBG et Agents de l'ordre judiciaires à l'utilisation du Logiciel des VBG; l'installation du Logiciel dans les secrétariats et greffes et les descentes de suivi-évaluation, le classement physique.	30 000	10 000	40000
	3.2 Appuyer l'organisation des audiences spéciales et des itinérances pour les dossiers en rapport avec les VBGS.	10 000	10 000	20000
	3.3 Appuyer la vulgarisation de la Loi Spécifique sur les VBG à l'intention des magistrats, des AOJ et des OPJ	5 000	0	5000
	3.4 Appuyer l'autonomisation des femmes indigentes y compris les victimes des VBG et la prévention des conflits,	40 000	100 000	140000
	Suivi	2000	5000	7000
	<b>Sub-Total for Output 3</b>	<b>87000</b>	<b>125000</b>	<b>212000</b>
<b>Output 4</b> Le fonctionnement régulier et efficace du système pénitentiaire tenant compte des besoins pratiques et stratégiques des hommes et des femmes est amélioré.	5.1 Appuyer la réinsertion sociale des condamnés Hommes / femmes, les personnes séropositives à travers l'apprentissage de métiers.	130 000	150 000	28000
	5.2 Appuyer l'élaboration d'une étude sur les besoins et les préoccupations des catégories spécifiques des détenus Homme /Femmes, les séropositives, les personnes âgées.	5 000	0	5000
	5.3 Appuyer l'amélioration des conditions carcérales des détenus spécifiquement les femmes à travers la literie notamment dans les quartiers femmes de Rutana, Bururi et Muyinga	30 000	30 000	60000
	Suivi	3000	5000	8000
	<b>Sub-Total for Output 4</b>	<b>168000</b>	<b>185000</b>	<b>353000</b>
Gestion de Projet (Ressources humaines et gestion opérationnelle).	403000	403000	806014	
<b>Evaluation</b>	31000	35000	66000	
<b>General Management Support</b>	<b>434000</b>	<b>438000</b>	<b>872000</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>2900000</b>	

# GOVERNANCE AND MANAGEMENT ARRANGEMENTS



---

## CADRE LEGAL ET GESTION DES RISQUES

### 1. Cadre légal<sup>20</sup>

Le PNUD intervient au Burundi sur l'Accord avec le gouvernement du Burundi de 1975. Cet Accord énonce les conditions fondamentales dans lesquelles le PNUD appuiera celui-ci dans la mise en œuvre de ses projets de développement.

Les priorités stratégiques sont quant à elle définies par le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au développement (PNUAD ou plus communément appelé UNDAF selon son sigle en anglais II a été adopté par toutes les agences des Nations Unies ainsi que par le gouvernement du Burundi. Ce Plan cadre a été reconduit pour la période 2012-2016. L'action spécifique du PNUD au Burundi est définie dans le Document de Programme Pays(CPD) de 2014-2016.

Au niveau national, l'intervention du PNUD s'inscrit également dans le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP II) et l'étude prospective Burundi 2025.

Pour ce projet spécifique, ce cadre légal sera complété par :

- L'Accord de financement avec les bailleurs des fonds
- Les accords spécifiques avec les partenaires de mise en œuvre

---

## ANNEXE

M

---

<sup>20</sup>[http://www.bi.undp.org/content/burundi/fr/home/operations/legal\\_framework.html](http://www.bi.undp.org/content/burundi/fr/home/operations/legal_framework.html)

Risk Log

#	Description	Date Identified	Type	Impact & Probability	Countermeasures / Mngt response	Owner	Submitted by	Last Update	Status
	Enter a brief description of the risk  <i>(In Atlas, use the Description field. Note: This field cannot be modified after first data entry)</i>	When was the risk first identified  <i>(In Atlas, select date. Note: date cannot be modified after initial entry)</i>	Environmental Financial Operational Organizational Political Regulatory Strategic Other Subcategories for each risk type should be consulted to understand each risk type (see Deliverable Description for more information) <i>(In Atlas, select from list)</i>	Describe the potential effect on the project if this risk were to occur.  Enter probability on a scale from 1 (low) to 5 (high) P =  Enter impact on a scale from 1 (low) to 5 (high) I =  <i>(In Atlas, use the Management Response box. Check "critical" if the impact and probability are high)</i>	What actions have been taken/will be taken to counter this risk  <i>(In Atlas, use the Management Response box. This field can be modified at any time. Create separate boxes as necessary using "+", for instance to record updates at different times)</i>	Who has been appointed to keep an eye on this risk  <i>(In Atlas, use the Management Response box)</i>	Who submitted the risk  <i>(In Atlas, automatically recorded)</i>	When was the status of the risk last checked  <i>(In Atlas, automatically recorded)</i>	e.g. dead, reducing, increasing, no change  <i>(In Atlas, use the Management Response box)</i>
1	Faible confiance des justiciables au système judiciaire burundais		Strategic et programmatic	Avec le contexte sécuritaire créé par la crise de 2015, la population burundaise aurait une faible confiance au pouvoir judiciaire P = 3 I = 5	Travail en étroite collaboration avec les cliniques juridiques pour une large sensibilisation du public et un suivi judiciaire avec l'appui du ministère de la Justice.	PNUD			
2	Parti-pris et manque d'impartialité pour les acteurs judiciaires;		Political Strategic	La justice burundaise est sous pression des parties au conflit. Un certain nombre de juges seraient liés au pouvoir n'agiraient pas pour une bonne administration de la justice. Dans le cas où elles font preuve de parti-pris et de manque d'impartialité, pas de justice.		PNUD et RCN (pour activités sensibilisation)			

3	La situation sécuritaire empêche les descentes et déplacements du projet		Operational Organizational Strategic	<p>P = 3 I = 5</p> <p>Toute dégradation sécuritaire dans les régions rendra la mise-en-œuvre des activités du projet difficile dans les provinces.</p> <p>P = 2 I = 3</p>	<p>Faire un monitoring régulier de la situation.</p> <p>Faire travailler les partenaires nationaux sur l'analyse et la communication de données en attendant que la situation sécuritaire s'améliore.</p>		PNUD				
---	--	--	--------------------------------------	---	---	--	------	--	--	--	--

